



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté n° DSM/42 du 7. Décembre 2016 modifiant la carte des  
établissements publics locaux d'enseignement sièges d'un groupement  
comptable dans l'académie de La Réunion**

**Le recteur de l'académie de La Réunion,**

Rectorat

Division des structures et  
des moyens  
Service DSM 3

2016-2017/n°

Affaire suivie par  
Philippe Le Normand

Téléphone  
02.62.48.13.73  
Fax

02.62.48.13.45  
Courriel  
philippe.le-normand@ac-  
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Vu l'article R421-62 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté rectoral n° DSM/18 du 14 août 2015 ;  
Vu l'avis du conseil régional pour les bassins nord, est, sud et sud-est en date du 13 février 2009 ;  
Vu l'avis du conseil général pour les bassins nord, est, sud et sud-est en date du 02 mars 2009 ;  
Vu l'avis du conseil régional pour le bassin ouest en date du 7 avril 2014 ;  
Vu l'avis du conseil général pour le bassin ouest en date du 02 juillet 2012 ;  
Vu l'avis du conseil régional du 14 novembre 2016 relatif au rattachement comptable du lycée Nord-Bois de Nèfles ;  
Vu l'avis du conseil départemental du 15 novembre 2016 relatif au rattachement comptable du lycée Nord-Bois de Nèfles ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du lycée Georges Brassens en date du 28 novembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du collège du Chaudron en date du 29 novembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du collège Les Mascareignes en date du 29 novembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du lycée professionnel de l'Horizon en date du 22 novembre 2016 ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du collège Bois de Nèfles en date du 28 novembre 2016 ;  
Après consultation du comité technique paritaire académique en date du 27 janvier 2009 pour les bassins nord, est, sud et sud-est.  
Après consultation du comité technique académique en date du 21 février 2012 pour le bassin ouest,  
Après consultation du comité technique académique en date du 9 novembre 2016 pour le rattachement comptable du lycée Nord-Bois de Nèfles.



2/2

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La carte des établissements publics locaux d'enseignement sièges d'un groupement comptable dans l'académie de La Réunion est arrêtée conformément à la liste annexée à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2** – Le secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Recteur et par délégation  
le secrétaire général adjoint**

**Didier COLL-MOURNET**